

Un rayon de soleil à l'énergie photovoltaïque

Ismaël Vuillaume (PVL)

La conception cantonale de l'énergie (CEE) définit les objectifs et les mesures à mettre en oeuvre d'ici 2035 afin d'augmenter notre autonomie énergétique de manière conséquente et d'avoir une indépendance des consommateurs jurassiens vis-à-vis de l'énergie nucléaire notamment. Dans ce cadre, des mesures encourageantes et non pas contraignantes à la production d'énergies renouvelables devraient être mises en oeuvre.

Le 12 avril 2022 marquait la journée de l'indépendance énergétique de la Suisse en 2022, a indiqué la Fondation suisse de l'énergie (SES) dans un communiqué. Cette journée voulait marquer la forte dépendance de la Suisse à l'étranger en matière d'approvisionnement énergétique.

Rappelons que l'autonomie énergétique du Canton du Jura est aujourd'hui de l'ordre de 20% environ, tant pour l'électricité que pour la chaleur. Les objectifs retenus pour 2035 sont d'atteindre 65% pour l'électricité et 65% pour la chaleur. Au rythme actuel, ces derniers ne seront jamais atteints.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, nous devons passer par une augmentation de la production d'énergie indigène, dont l'énergie photovoltaïque (électricité) fait partie dans un mix énergétique pertinent. A noter que cette dernière a le grand avantage qu'elle est la moins contestée à l'heure actuelle, donc certainement la moins difficile à mettre en oeuvre à grande échelle.

Et pourtant, à ce jour, aucune subvention n'est accordée par le Canton du Jura.

En revanche, les installations photovoltaïques sont subventionnées par la Confédération.

Mais il est à déplorer que, ces subventions sont imposées fiscalement par l'Etat jurassien.

Ajoutons encore que la majorité des installations sont installées dans un but dit d'autoconsommation. Le surplus de production est réinjecté dans le réseau contre rétribution. Et malheureusement, dans ce cas de figure également, le rachat de ce surplus est imposé fiscalement.

Alors que promouvoir les installations photovoltaïques par des mesures encourageantes est bénéfique pour l'économie locale et pour la collectivité, c'est finalement tout l'inverse que nous pratiquons aujourd'hui dans le Canton du Jura.

Dès lors, il est demandé au Gouvernement jurassien d'entreprendre les démarches afin de :

- 1. Supprimer l'imposition des diverses subventions notamment fédérales pour les installations photovoltaïques obtenues par les propriétaires.**
- 2. D'exonérer la vente du surplus du courant par exemple :**
 - **De 10 ans pour les nouvelles installations.**
 - **De 15 ans pour les installations existantes à titre compensatoire.**
 - **De 20 ans pour les installations dites spéciales, existante et/ou nouvelle (ex. panneaux photovoltaïques en couleur pour la sauvegarde du patrimoine), en raison d'un coût d'installation plus élevé.**

Ismaël Vuillaume (PVL)

Co-signataires

- Emilie Moreau (PVL)
- Vincent Eggenschwiler (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 27 avril 2022

Documents annexés

- 2022-04-28_10-26-55-878.pdf

Motion : n° 1429

Un rayon de soleil à l'énergie photovoltaïque

La conception cantonale de l'énergie (CEE) définit les objectifs et les mesures à mettre en œuvre d'ici 2035 afin d'augmenter notre autonomie énergétique de manière conséquente et d'avoir une indépendance des consommateurs jurassiens vis-à-vis de l'énergie nucléaire notamment. Dans ce cadre, des mesures encourageantes et non pas contraignantes à la production d'énergies renouvelables devraient être mises œuvre.

Le 12 avril 2022 marquait la journée de l'indépendance énergétique de la Suisse en 2022, a indiqué la Fondation suisse de l'énergie (SES) dans un communiqué. Cette journée voulait marquer la forte dépendance de la Suisse à l'étranger en matière d'approvisionnement énergétique.

Rappelons que l'autonomie énergétique du canton du Jura est aujourd'hui de l'ordre de 20% environ, tant pour l'électricité que pour la chaleur. Les objectifs retenus pour 2035 sont d'atteindre 65% pour l'électricité et 65% pour la chaleur. Au rythme actuel, ces derniers ne seront jamais atteints.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, nous devons passer par une augmentation de la production d'énergie indigène, dont l'énergie photovoltaïque (électricité) fait partie dans un mix énergétique pertinent. A noter que cette dernière a le grand avantage qu'elle est la moins contestée à l'heure actuelle, donc certainement la moins difficile à mettre en œuvre à grande échelle.

Et pourtant, à ce jour, aucune subvention n'est accordée par le canton du Jura.

En revanche, les installations photovoltaïques sont subventionnées par la Confédération.

Mais il est à déplorer que, ces subventions sont imposées fiscalement par l'État jurassien.

Ajoutons encore que la majorité des installations sont installées dans un but dit d'autoconsommation. Le surplus de production est réinjecté dans le réseau contre rétribution. Et malheureusement, dans ce cas de figure également, le rachat de ce surplus est imposé fiscalement.

Alors que promouvoir les installations photovoltaïques par des mesures encourageantes est bénéfique pour l'économie locale et pour la collectivité, c'est finalement tout l'inverse que nous pratiquons aujourd'hui dans le canton du Jura.

↳ Dès lors, il est demandé au Gouvernement jurassien d'entreprendre les démarches afin de :

1. Supprimer l'imposition des diverses subventions notamment fédérales pour les installations photovoltaïques obtenues par les propriétaires.
2. D'exonérer la vente du surplus de courant par exemple de :
 - a. De 10 ans pour les nouvelles installations
 - b. De 15 ans pour les installations existantes à titre compensatoire
 - c. De 20 ans pour les installations dites spéciales, existante et/ou nouvelle (ex. panneaux photovoltaïques en couleur pour la sauvegarde du patrimoine), en raison d'un coût d'installation plus élevé

Ismaël Vuillaume, député-suppléant Vert'libéral



Cosignataires :

Suzanne Mosite



Vincent Henin



THOMAS SCHAFFER

Vincent Eggenschwiler



V. Wermuth



Alain Beuret

Emilio MORENO



Raoul
Tucchi